

REGLEMENT TROC ET PUCES DU 19 JUIN 2016
ORGANISE PAR L'USC BASKET CONCARNEAU

- 1** Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations (*) régies par la loi 1901.

- 2** Ils seront réputés exposants lorsque le bulletin d'inscription, daté, signé, accompagné de ce règlement signé et du paiement de leur place seront parvenus à l'organisateur.

- 3** Aucun particulier ne peut participer à plus de deux ventes par an.

- 4** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation. Pour des raisons de sécurité, il pourra arrêter les inscriptions à tout moment.

- 5** Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement dans les 15 jours avant la manifestation.

- 6** Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.

- 7** Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9h00 et à ne pas remballer avant 18 heures. Si pour des raisons particulières l'exposant ne peut répondre à cette demande, en informer la commission organisatrice (Brivaëla EVEILLAU : 06 64 95 38 84).